

Public concerné :

- Etre âgé de plus de 16 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la MDPH.

Objectif de la formation :

Certification professionnelle et obtention d'un titre du Ministère du travail d'Electricien d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés (niveau 3) afin d'exercer un des métiers suivants :

12 places

1530 heures de formation dont 420 heures en entreprise

Préparatoire intégrée de 2 mois (120 h) en amont de la formation

ELECTRICIEN DE MAINTENANCE – AGENT DE PRODUCTION - INSTALLATEUR SYSTEMES AUTOMATISES

Blocs de compétences du titre professionnel (rf : Référentiel Emploi Activité Compétences) :



- Installer des équipements automatisés :
 - Equiper, câbler l'armoire ou le coffret de commande d'un équipement automatisé,
 - Intégrer et raccorder des éléments d'un équipement automatisé,
 - Mettre en service un équipement automatisé.
- Assurer la maintenance d'équipements automatisés
 - Remettre en état de fonctionnement un équipement automatisé,
 - Mettre en service un équipement automatisé,
 - Effectuer les opérations de maintenance préventive d'un équipement automatisé.

Le métier : L'électricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés réalise des opérations de nature électrique visant à installer, maintenir ou rétablir le fonctionnement d'un équipement automatisé. Il intervient selon les directives fournies à partir de plans, schémas, procédures, dossier machine disponibles sur supports papier, numérique via tablettes, smartphones ou PC. Il intervient en tenant compte des risques, en respectant l'environnement et en suivant la réglementation. Il travaille en atelier et/ ou sur site, il est en interaction avec des clients et des fournisseurs. Il peut avoir des astreintes à assurer. Les horaires peuvent être variables en fonction de ses missions et du type d'entreprise.

Il sera employé dans des entreprises d'équipement, dans des unités de production automatisées, dans des sociétés de service, collectivités et services publics.

Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle :

Prise en charge globale de chaque personne accueillie pour une équipe d'accompagnement : formateur professionnel, équipe médico-psycho-sociale composée d'un médecin, infirmier, neuropsychologue, assistantes sociales, psychologue du travail, conseillères à l'insertion professionnelle.

Autres prestations :

- Service restauration (midi et soir)
- Hébergement en chambres individuelles. 8 chambres PMR.

Prise en charge / Rémunération :

- Les frais pédagogiques et d'hébergement sont pris en charge par l'Agence Régionale de Santé
- La rémunération est assurée par la Région de Nouvelle Aquitaine.

Lieu de formation : ESRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

Informations complémentaires :

Visites information et visites évaluation.

Contacteur : Jessica Bouncer Tél. : 05.59.06.10.33

Courriel : contact@crp-beterette.com

Site Internet : www.crp-beterette.com